CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-1.1

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Florence HAYE, Première Adjointe.

Présents 39
Absents 10
Proc 6

PRESENTS :

Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Mathilde CAROLY, Madame Monique SOURON*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Approbation du compte administratif 2015.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-14, L 2121-29, L 2121-31 et 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Présidé par Madame Florence HAYE, Première Adjointe au Maire,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur PAILLARD, Maire de Saint-Denis,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent

DELIBERE

Article 1 : Donne acte à Monsieur le maire de Saint-Denis, du compte administratif 2015 ci-annexé ;

Article 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser (dont le détail est ci-annexé) ;

En dépenses d'investissement à hauteur de 15 616 079,30 €
En recettes d'investissement à hauteur de 19 464 093,69 €

Article 3 : Arrête les résultats définitifs de l'exercice 2015 présentés dans la situation de clôture ci-dessous :

	Prévisions	Résultats antérieurs	Réalisations de l'exercice	Réalisation cumulées	Restes à réaliser	Résultats cumulés
Fonctionnement						
Recettes	*187 679 976,88 €*	2 724 410,98 €	188 288 737,76 €	191 013 148,74 €	0,00 €	191 013 148,74 €
Dépenses	*187 679 976,88 €*		173 969 846,06 €	173 969 846,06 €	0,00 €	173 969 846,06 €
Résultat de fonctionnement			**14 318 891,70 €**	**17 043 302,68 €**	**0,00 €**	**17 043 302,68 €**
Investissement						
Recettes	*96 769 834,02 €*		61 760 247,44 €	61 760 247,44 €	19 464 093,69 €	81 224 341,13 €
Dépenses	*96 769 834,02 €*	16 534 985,34 €	58 745 622,01 €	75 280 607,35 €	15 616 079,30 €	90 896 686,65 €
Résultat d'investissement			**3 014 625,43 €**	**-13 520 359,91 €**	**3 848 014,39 €**	**-9 672 345,52 €**
Total recettes	*284 449 810,90 €*	2 724 410,98 €	250 048 985,20 €	252 773 396,18 €	19 464 093,69 €	272 237 489,87 €
Total dépenses	*284 449 810,90 €*	16 534 985,34 €	232 715 468,07 €	249 250 453,41 €	15 616 079,30 €	264 866 532,71 €
Résultat total			**17 333 517,13 €**	**3 522 942,77 €**	**3 848 014,39 €**	**7 370 957,16 €**

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Florence HAYE, Première Adjointe.

Nombre de votants : 45,
A voté à la majorité :
Pour : 34
Abstention : 11 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-1.2

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Florence HAYE, Première Adjointe.

Présents 39
Absents 10
Proc 6

PRESENTS :

Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Mathilde CAROLY, Madame Monique SOURON*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Approbation du compte administratif 2015 : Affectation du résultat

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-14, L 2121-29, L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif aux règles applicables aux collectivités territoriales,

Vu la délibération séparée du 23 juin 2016, approuvant le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 dont :

Le résultat de fonctionnement cumulé pour l'exercice 2015 est arrêté à **17 043 302,68 €**

Le résultat d'investissement cumulé pour l'exercice 2015 est arrêté à **-13 520 359,91 €**

DELIBERE

Article 1 : Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, arrêté à la somme de

17 043 302 ,68 € de la façon suivante :

1) **9 672 345,52 €** à la couverture du déficit d'investissement cumulé 2015,

2) **0 €** à la couverture du déficit sur les restes à réaliser de la section d'investissement,

3) **3 800 000 €** à la dotation complémentaire en réserves afin de financer le remboursement de l'avance du FCTVA.

soit au total **13 472 345,52 €** affectés en recettes d'investissement sur le compte **1068 ;**

3) **1 536 493 €** à des dépenses nouvelles de fonctionnement et à des moindres recettes

4) **2 034 464,16 €** à l'autofinancement

soit au total **3 570 957,16 €** affectés en recettes de fonctionnement sur le compte **002**.

Article 2 : L'affectation du résultat de l'exercice 2015 fera l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes au budget supplémentaire (décision modificative n°1) de l'exercice 2016.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Florence HAYE, Première Adjointe.

Nombre de votants : 45,
A voté à la majorité :
Pour : 34
Abstention : 11 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-1.3

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Florence HAYE, Première Adjointe.

Présents 39

Absents 10
Proc 6

PRESENTS :

Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Mathilde CAROLY, Madame Monique SOURON*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Approbation du compte administratif 2015 : Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-2, prévoyant la présentation au Conseil Municipal par le Maire d'une commune ayant bénéficié de la DSUCS d'un rapport présentant les actions de développement social urbain et les conditions de leur financement,

Considérant que la Ville de Saint-Denis a bénéficié en 2015 d'un versement de 11 018 586 euros au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale,

DÉLIBERE

Article unique : approuve l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale à des actions de développement social urbain réalisées en 2015 telles qu'elles sont récapitulées dans le tableau ci-annexé.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Florence HAYE, Première Adjointe.

Nombre de votants : 45,
A voté à la majorité :
Pour : 34
Abstention : 11 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-1.4

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Florence HAYE, Première Adjointe.

Présents 39

Absents 10
Proc 6

PRESENTS :

Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Didier PAILLARD, Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Mathilde CAROLY, Madame Monique SOURON*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Approbation du compte administratif 2015 : Utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile de France (FSRIF)

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2531-16, prévoyant la présentation au Conseil Municipal par le Maire d'une commune ayant bénéficié d'une attribution du FSRIF d'un rapport présentant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement,

Considérant que la Ville de Saint-Denis a bénéficié en 2015 d'un versement de 7 536 570 euros du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile de France,

DÉLIBERE

Article unique : approuve l'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région d'Ile de France à des actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie en 2015 telles qu'elles sont récapitulées dans le tableau ci-annexé.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Florence HAYE, Première Adjointe.

Nombre de votants : 45,
A voté à la majorité :
Pour : 34
Abstention : 11 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-2

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 40

Absents 9
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Mathilde CAROLY, Madame Monique SOURON*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Approbation du compte de gestion 2015.

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2121-29, L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le décret n°2003-187 du 5 mars 2003 relatif à la production des comptes de gestion des comptables des collectivités locales

Vu le compte de gestion remis par Monsieur Jean-Luc DECOBERT, Trésorier municipal de la Ville de Saint-Denis, retraçant l'exécution des recettes et des dépenses de la commune depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2015,

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2015 et des décisions modificatives qui s'y rattachent.

Considérant l'approbation du compte administratif de l'exercice 2015 lors de la même séance du Conseil Municipal, le 23 juin 2016.

DELIBERE

Article 1 : Statuant sur la situation comptable du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, sauf le règlement et l'apurement par la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil municipal approuve les résultats suivants :

Le compte administratif est conforme au compte de gestion 2015 (en €) :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes	61 760 247,44	188 288 737,76	250 048 985,20
Dépenses	58 745 622,01	173 969 846,06	232 715 468,07
Résultat de l'exercice	**3 014 625,43**	**14 318 891,70**	**17 333 517,13**

Soit un excédent pour la section d'investissement de l'exercice 2015 de : 3 014 625,43 €

Soit un excédent pour la section de fonctionnement de l'exercice 2015 de : 14 318 891,70 €

Soit un résultat 2015 cumulé avec les résultats antérieurs et les restes à réaliser de : 7 370 957,16 €

Article 2 : Le compte de gestion 2015 étant conforme au compte administratif 2015, il n'est rien exigé du comptable.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à la majorité :
Pour : 35
Abstention : 11 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)

Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-3.1

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 41
Absents 8
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Monique SOURON*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Vote du budget supplémentaire 2016 - Décision Modificative n°1

LE CONSEIL,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-29 et L2312-2 ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2016 ;

Considérant par ailleurs que des ouvertures et des transferts de crédits sont nécessaires pour assurer la liquidation de certaines opérations d'investissement et de fonctionnement ;

Vu les états ci-annexés ;

DELIBERE

Article unique

Décide et accepte d'ouvrir postérieurement au Budget Primitif de l'exercice 2016, les crédits de dépenses et de recettes s'équilibrant :

Au niveau de la section de fonctionnement à 4 512 034,16 €
(Quatre millions cinq cent douze mille trente-quatre euros et seize centimes)

Au niveau de la section d'investissement à 29 254 589,21 €
(vingt-neuf millions deux cent cinquante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros vingt et un centimes)

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,
A voté à la majorité :
Pour : 36
Contre : 11 (Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1241603-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-3.2

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 41 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 41
Absents 8
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Monique SOURON*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Budget supplémentaire 2016 : Attribution d'une subvention complémentaire au CCAS au titre de l'année 2016.

LE CONSEIL,

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles, L 2121-29, L2311-1 à L 2312-4,

Vu la délibération du 19 décembre 1996 relative à la mise en place de l'instruction comptable M14,

Vu la réglementation applicable en matière de subventions, participations et concours,

Vu la délibération n° A-1-3 du 31 mars 2016 du budget primitif pour l'exercice 2016.

Vu la décision modificative n° 1

DELIBERE

ARTICLE 1er : Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 10 000 € (dix mille euros) pour l'année 2016 au Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Denis.

ARTICLE 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget supplémentaire sous la rubrique correspondante (article 657362).

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1252803-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.1

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42

Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Validation de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 qui fixe le cadre contractuel de la politique de la ville, avec notamment la mise en place de contrats de ville pour les territoires sur lesquels sont créés des périmètres de quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville,

Vu la délibération validant le volet stratégique du Contrat de Ville de Plaine Commune du 21 mai 2015,

Considérant la nécessité d'établir une programmation annuelle des actions financées dans le cadre du Contrat de Ville,

Vu le projet de programmation établi au titre de l'année 2016 en accord avec les services de Plaine Commune, des villes membres de l'Etablissement Public Territorial et de l'Etat,

DELIBERE :

Article unique : Approuve la programmation du Contrat de Ville de Plaine Commune pour l'année 2016 et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1235503-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.2

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42

Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association Accion Artistica au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Accion Artistica** de **8000 € (Huit mille euros)** pour les projets :
- « Accompagnement scolaire à Allende » (**2500€**),
- « Atelier emploi pour femmes non autonomes en lecture et écriture » (**500€**),
- « Insertion professionnelle des femmes » (**2000€**),
- « Point Info Allende » (**1000€**),
- « Insertion sociale et participation citoyenne des femmes » (**2000€**).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234103-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.3

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42

Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association APS/SWK (Association pour la Promotion de la langue et de la Culture Soninké) au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,
DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **APS/SWK** (Association pour la Promotion de la langue et de la Culture Soninké) de **3500 € (Trois mille cinq cents euros)** pour les projets :
- « Action citoyenneté » (**1000€**),
- « Action sociale » (**1500€**),
- « Intégration des populations immigrées » (**1000€**).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234104-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.4

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42
Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association Artis Multimédia au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Artis Multimédia** de **7000 € (Sept mille euros)** pour les projets :
- « Aide aux devoirs et soutien à la scolarité (en parallèle à l'action contre l'abandon et le décrochage scolaire) (**2500€**),
- « Savoir-faire et savoir être pour l'accès à l'emploi » (**500€**),
- « Accompagnement des collégiens temporairement exclus et lutte contre le décrochage scolaire » (**1500€**),
- « Alphabétisation à visée professionnelle, découverte de l'environnement social et culturel, apparence et savoir être » (**2500€**).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234105-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.5

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42

Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association Arts Métis au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Arts Métis** de **1000 € (Mille euros)** pour le projet « Regards croisés paroles libérées : favoriser l'oralité des apprenants par des méthodes originales d'expression orale en plus des méthodes classiques d'alphabétisation ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234106-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.6

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42

Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association ASAFI (Association Solidarité Amitié Français Immigrés) au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **ASAFI** (Association Solidarité Amitié Français Immigrés) de **10 000 € (Dix mille euros)** pour les projets :
- « Projet 6 Sorties familiales socialisation et intégration CDV PLC STD » (**1000€**),
- « Projet 4 Médiation Ecole Famille PLC STD » (**1000€**),
- « Projet 7 CLAS gr Cosmonautes » (**3000€**),
- « Projet n1 CLAS 7 Groupes Joliot 2016 CDV PLC STD » (**5000€**).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234107-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.7

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42
Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association AVVEJ (Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes) au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **AVVEJ** (Association Vers la Vie pour l'Education des Jeunes) de **2000 € (Deux mille euros)** pour le projet « Ca conte ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234108-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.8

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42

Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention au Collège Federico Garcia Lorca au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention au **Collège Federico Garcia Lorca** de **2000 € (Deux mille euros)** pour le projet « Maîtrise de la langue ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234109-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.9

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42
Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association Déclic au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Déclic** de **6000 € (Six mille euros)** pour les projets :
- « Atelier des ondes et du son » (**4000€**),
- « Atelier musical » (**2000€**).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234110-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.10

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42
Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association Espace Solidaire au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Espace Solidaire** de **1000 € (Mille euros)** pour le projet « Ateliers sociolinguistiques et promotion de la citoyenneté ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234111-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.11

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42
Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association Femmes Actives au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Femmes Actives** de **2000 € (Deux mille euros)** pour le projet « Accompagnement par la formation ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234112-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.12

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42
Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association Femmes du Franc Moisin au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Femmes du Franc Moisin** de **13500 €** **(Treize mille cinq cents euros)** pour le projet « Action Globale et Plurielle ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234113-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.13

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42

Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association Gidimaxa Jikke au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Gidimaxa Jikke** de **6000 € (Six mille euros)** pour les projets :
- « Lutte contre l'illettrisme» (**2500€**),
- « Insertion et développement social Allende, atelier de formation à la couture » (**1000€**),
- « Lutte contre l'échec scolaire et développement social du quartier Allende » (**2500€**).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234114-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.14

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42
Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association IDSEC (Interaction pour le Développement Socio-Educatif et Culturel) au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **IDSEC** (Interaction pour le Développement Socio-Educatif et Culturel) de **1000 € (Mille euros)** pour le projet « Apprentissage linguistique et autonomie ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234115-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.15

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42
Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association Mots et regards au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Mots et regards** de **10 000 € (Dix mille euros)** pour les projets :
- « Mots pour tous » (**5000€**),
- « Paroles de Ballons » (**5000€**).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234116-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.16

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42
Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association Objectif Emploi Mission locale intercommunale de Saint-Denis/Pierrefitte au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Objectif Emploi – Mission locale intercommunale Saint-Denis/Pierrefitte-sur-Seine** de **1500 € (Mille cinq cents euros)** pour le projet « Vers l'accompagnement ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234117-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.17

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42
Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association Proxité au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Proxité** de **6500 € (Six mille cinq cents euros)** pour les projets :
- « Accompagnement vers et dans l'emploi par le parrainage de jeunes issus des quartiers populaires de Plaine Commune » (**500€**),
- « Parrainage scolaire en antenne » (6**000€**).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234118-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.18

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42
Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association PPV93 (Partenaires Pour la Ville 93) au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,
DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **PPV93 (Partenaires Pour la Ville 93)** de **8000 € (Huit mille euros)** pour les projets :
- « Médiation sociale Allende» (**4000€**),
- « Médiation sociale de proximité quartier de la Plaine Saint-Denis » (**4000€**).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234119-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.19

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42

Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association Compagnie Terraquée au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à la **Compagnie Terraquée** de **3 600 € (Trois mille six cents euros)** pour les projets :
- « Mathéâtre » (**500**€),
- « Il est rond mon ballon » (**3100€**).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234120-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.20

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42

Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association Voix d'Elles Rebelles au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Voix d'Elles Rebelles** de **6000 € (Six mille euros)** pour les projets :
- « Atelier d'animation éducative » (**1000€**),
- « Accueil Ecoute et Accompagnement des femmes victimes de violences » (**5000€**).

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234121-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.21

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42
Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - à l'association APIJ (Association pour l'insertion des jeunes) au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,
DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **APIJ** (Association pour l'insertion des jeunes) de **5 000 € (Cinq mille euros)** pour le projet « Action spécifique d'accueil d'orientation et d'accompagnement social et professionnel en direction des habitants des Cosmonautes et des quartiers avoisinants ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234122-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.21

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42
Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - à l'association APIJ (Association pour l'insertion des jeunes) au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,
DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **APIJ** (Association pour l'insertion des jeunes) de **5 000 € (Cinq mille euros)** pour le projet « Action spécifique d'accueil d'orientation et d'accompagnement social et professionnel en direction des habitants des Cosmonautes et des quartiers avoisinants ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234122-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.23

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42

Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association Canal au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **CANAL** de **1500 € (Mille cinq cents euros)** pour le projet « Le collège de mon quartier ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1248104-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.24

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42

Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention au Collège Fabien au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention au **Collège Fabien** de **1000 € (Mille euros)** pour le projet « PRAVIS Programme d'action et de prévention des violences ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1248403-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.25

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42
Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association Coopérence au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Coopérence** de **2000€ (Deux mille euros)** pour le projet « Aide à la création d'un centre socioculturel à statut coopératif (SCIC) ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1248603-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.26

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42
Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association Déchets d'arts au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Déchets d'arts** de **2500 € (Deux mille cinq cents euros)** pour le projet « CARTON VERT pour l'Euro 2016 » (**2500€**),

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1253503-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-4.27

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 42 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 42
Absents 7
Proc 6

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Asta TOURE donne pouvoir à Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Madame Béatrice GEYRES, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Contrat de Ville de Plaine Commune - Subvention à l'association Saint-Denis Jazz au titre de la programmation 2016.

LE CONSEIL,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Ville approuvé par une délibération du Conseil Municipal le 23 juin 2016,

Considérant la programmation 2016 approuvée par l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune et la Ville de Saint-Denis,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Approuve le versement d'une subvention à l'association **Saint-Denis Jazz** de **1 000 € (Mille euros)** pour le projet « Action pédagogique et participative : chant/chorale dans le quartier Grand Centre-Ville-Sémard de Saint-Denis ».

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1249003-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° A-5

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 43 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 43
Absents 7
Proc 5

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : NPNRU Plaine Commune - Signature du protocole de préfiguration suite au Comité d'Engagement de l'ANRU

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 modifiée d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, notamment son article 9-1,

Vu le décret no 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Vu la délibération n° 2015-06 du conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine du 3 mars 2015 relative au vote formel d'une proposition auprès du ministre en charge de la ville de la liste des quartiers visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain,

Vu l'arrêté du 27 mars 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain,

Considérant la stratégie de développement territorial de Plaine Commune au regard des objectifs de l'ANRU :

- Améliorer les conditions d'habitat et garantir le droit au logement pour tous
- Améliorer les déplacements et l'accessibilité du territoire
- Renforcer un développement économique diversifié qui profite à tous
- Travailler à la mise en œuvre d'une démarche d'aménagement exemplaire et soutenable
- Prendre en compte les usages avant, pendant et après le phasage opérationnel
- Maitriser les coûts

Considérant les éléments du projet de protocole de préfiguration du NPNRU concernant les quartiers de Saint-Denis

Vu le compte-rendu du comité d'engagement de l'ANRU pour le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine de Plaine Commune ayant eu lieu les 09,10 et 14 mars 2016 et porté à la connaissance de Plaine Commune le 13 mai 2016

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve les termes de du protocole de préfiguration du NPNRU concernant les quartiers de Saint-Denis,

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à signer le protocole et toute autre pièce afférente, et à solliciter les subventions auprès des partenaires financeurs.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 48,
A voté à l'unanimité :
Pour : 48
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1235903-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-1

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 40

Absents 10
Proc 5

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Stéphane PEU, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Kola ABELA, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Corentin DUPREY, Madame Marion ODERDA*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Admissions en non valeur 2016

LE CONSEIL,

Vu l'instruction comptable M14 du 9 novembre 1998,

Vu la proposition de Monsieur le Trésorier Municipal d'admettre en non-valeur les créances non recouvrées pour lesquelles les possibilités de récupération de ces produits auprès des débiteurs ont été utilisées,

Vu les pièces produites par Monsieur le Trésorier Municipal justifiant les produits non recouvrés à ce jour, pour un montant total de 399 999,99 €

DELIBERE

ARTICLE 1 : Sont admis en non-valeur les produits irrécouvrables correspondant aux titres de recettes, impayés à ce jour, pour un montant total de 399 999,99 € (trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-dix-neuf centimes).

ARTICLE 2 : La dépense résultant de cette délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante (article 6541 : pertes sur créances irrécouvrables).

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,
A voté à l'unanimité :
Pour : 45
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1241703-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-3.1

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 36
Absents 12
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction du groupe scolaire Pleyel 2 : Autorisation du lancement de la procédure de concours

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 8 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu les articles 30-I-6°, 88, 89 et 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le projet de réalisation de l'opération de construction d'un groupe scolaire de 19 classes dans le Village Landy, quartier Pleyel à Saint-Denis ;

Vu le montant global de l'opération estimé à 22 310 000 euros TTC ;

Vu le dossier de consultation des concepteurs du concours de maîtrise d'œuvre ;

Considérant qu'il est nécessaire de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette opération ;

Délibère

Article 1er : Est autorisée le lancement de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'opération de construction d'un groupe scolaire de 19 classes dans le Village Landy, quartier Pleyel à Saint-Denis ;

Article 2 : Le marché de maîtrise d'œuvre est estimé à 875 000 € HT ;

Article 3 : Est approuvé le dossier de consultation des concepteurs du concours de maîtrise d'œuvre ;

Article 4 : les crédits sont ou seront inscrits au budget correspondant ;

Article 5 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer le marché négocié à venir avec le lauréat du concours en application de l'article 30-I-6° du décret n°2016-360.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,
A voté à la majorité :
Pour : 31
Abstention : 12 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1246503-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-3.2

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 36
Absents 12
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction du groupe scolaire Pleyel 2.
Autorisation de déposer un permis de construire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 et L 2122-21,

Vu l'article L 421-1 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que la Commune de Saint-Denis doit construire un groupe scolaire, quartier Pleyel, rue de Tunis, rue du Landy, pour la rentrée de 2019,

Considérant qu'il y a lieu de déposer un permis de construire,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer tous les documents relatifs au permis de construire du groupe scolaire situé rue de Tunis, rue du Landy à Saint-Denis.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,
A voté à la majorité :
Pour : 31
Abstention : 12 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1246603-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

Considérant qu'il convient de procéder à la démolition des bâtiments pour permettre la construction du groupe scolaire,

Considérant qu'il convient de déposer un permis de démolir,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer tous les documents relatifs au permis de démolir des bâtiments situés rue de Tunis, rue du Landy à Saint-Denis.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,
A voté à la majorité :
Pour : 31
Abstention : 12 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1246803-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-3.3

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 36
Absents 12
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction du groupe scolaire Pleyel 2.
Autorisation de déposer un permis de construire pour les préfabriqués.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 et L 2122-21,

Vu l'article L 421-1 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que la Commune de Saint-Denis doit construire en préfabriqué un groupe scolaire dans l'attente de la construction du groupe scolaire définitif, quartier Pleyel,

Considérant qu'il y a lieu de déposer un permis de construire,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Autorise Monsieur le Maire à signer et déposer tous les documents relatifs au permis de construire du groupe scolaire provisoire situé rue de Tunis, rue du Landy à Saint-Denis.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,
A voté à la majorité :
Pour : 31
Abstention : 12 (Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Hervé BORIE, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1246703-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-3.4

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 36 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 36
Absents 12
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction du groupe scolaire Pleyel 2.
Permis de démolir

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 et L 2122-21,

Vu les articles L 421-1 et suivants et R 421-1 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que la Commune va acquérir un terrain situé rue de Tunis, rue du Landy, afin de construire un groupe scolaire pour la rentrée 2019,

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-4

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 37

Absents 11
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Stéphane PRIVE, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Mathilde CAROLY, Madame Adeline ASSOGBA, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Convention de mandat pour l'aménagement et amélioration de l'accessibilité de l'immeuble communal situé 15 rue catulienne à Saint-Denis - autorisation de la SPL Plaine Commune développement à signer le marché de travaux des installations de chauffage et de ventilation du conservatoire de musique de la ville de Saint Denis

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 42 2 ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

Vu la délibération n° B-12 en date du 25 juin 2015 approuvant la convention de mandat entre la SPL Plaine Commune Développement et la ville de Saint-Denis relative aux travaux d'aménagement du bâtiment 15 rue Catulienne ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2012 portant sur le Règlement Intérieur de la Commande Publique ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 16 juin 2016 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser la SPL Plaine Commune à signer le marché des travaux de ventilation, chauffage sur cette opération de mandat ;

Délibère

Article 1er : Le représentant de la SPL Plaine Commune développement est autorisé à signer le marché de travaux avec la société CEGELEC pour un montant de 401 641,50 € euros H.T. au nom et pour le compte de la ville de Saint-Denis.

Article 2 : La durée du marché court à compter de sa notification jusqu'à la fin des levées de réserves.

Article 3 : Les crédits sont ou seront inscrits au budget correspondant.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,
A voté à l'unanimité :
Pour : 44
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1250203-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-5

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 40
Absents 8
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Michel RIBAY, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Marché négocié : Maintenance, acquisition d'extension et prestations associées pour le logiciel ARPEGE.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment ses articles 30-I.3c et
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016, et notamment ses articles 30-I.3c et 78 à 80 ;

Vu le Dossier de Consultation des Entreprises ;

La société Arpège disposant de l'exclusivité pour la fourniture de ces prestations, et compte tenu des montants, il convient de procéder à l'établissement d'une procédure négociée sans mise en concurrence, ni publicité conformément à l'article 30-I.3c du décret n°2016-360, pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents, relatif à l'acquisition et à la maintenance d'extensions de licences et prestations associées de progiciels de la société ARPEGE ;

DELIBERE:

Article 1er : Est autorisée la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, pour la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande et marchés subséquents, sans minimum ni maximum, relatif à l'acquisition et à la maintenance d'extensions de licences et prestations associées de progiciels de la société ARPEGE.

Article 2 : Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises.

Article 3 : La durée de l'accord-cadre est de un an reconductible 3 fois.

Article 4 : L'estimation du montant annuel des bons de commande et des marchés subséquents qui seront passés sur le fondement de cet accord-cadre est de 300 000 € HT sur toute la durée des 4 ans.

Article 5 : Le Maire ou son représentant est autorisé à signer et éventuellement résilier l'accord cadre et les marchés subséquents.

Article 6 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1237503-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-6

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39

Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Laurent RUSSIER, Monsieur Michel RIBAY, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Procédure adaptée n+5 : Marché de service d'insertion par la réalisation de travaux pour l'aménagement de la l'ancienne gare RER Plaine
Avenant en moins-value de -30 922 €

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2121-29,

Vu le Code des Marchés Publics approuvé par décret 2006-975 du 1er août 2006, notamment ses articles 28 et 30 ;

Vu la délibération n°B-7 du 29 janvier 2015, exécutoire le 4/2/2015 qui approuvait le lancement du marché de service d'insertion par la réalisation de travaux pour l'aménagement de l'ancienne gare RER B,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure un avenant n°1 relatif à la moins-value sur le montant initial du marché,

Vu le projet d'avenant,

DELIBERE:

Article 1er : Est approuvé l'avenant en moins-value ci-après annexé, relatif au marché d'insertion par la réalisation de travaux pour l'aménagement de l'ancienne gare RER B. La moins-value est d'un montant de 30 922 euros.

Article 2 : Le Maire ou son représentant par délégation est autorisé à signer ledit avenant.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1235603-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-7

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 40 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 40
Absents 8
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Michel RIBAY, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Adrien DELACROIX*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Instance de traitement nominative encadrée par une charte déontologique

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Considérant que la stratégie nationale de prévention de la délinquance réoriente en profondeur les politiques publiques de prévention de la délinquance,

Vu les groupes de travail menés dans le cadre du CLSPD,

Considérant que face à des situations difficiles, restant parfois sans réponse ou mettant en difficulté les partenaires qui sont confrontés à ces situations, il est proposé de mettre en place une instance de traitement nominative pluridisciplinaire autour de situations complexes,

Considérant que des outils existent, à savoir la charte déontologique nationale qui a reçu l'aval du Conseil Supérieur du Travail et de la CNIL,

Considérant que la charte déontologique relative à la mise en place de l'instance de traitement a été construite dans le cadre du groupe de travail prévention de la délinquance du CLSPD, à partir de l'exemple de la charte nationale,

Considérant que ce groupe a donc défini le cadre et les objectifs de l'instance de traitement nominative en travaillant sur l'écriture de la chate déontologique,

D E L I B E R E :

Article unique : Autorise le Maire à signer la charte déontologique relative à l'échange d'informations dans le cadre d'une instance de traitement nominative pluridisciplinaire autour de situations complexes dans le cadre du CLSPD de Saint-Denis.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,
A voté à l'unanimité :
Pour : 47
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1236704-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-8.1

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 11
Proc 5

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Michel RIBAY, Madame Kola ABELA, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY, Madame Monique SOURON, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : ZAC Montjoie - Désaffectation et déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée CJ n° 77 sise rue des Maraîchers

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2254-1,

Vu la convention tripartite pour le versement d'une subvention sous la forme d'apport en nature par la commune de SAINT-DENIS à l'opération de la ZAC MONTJOIE entre l'EPT PLAINE COMMUNE, la commune de SAINT-DENIS et la SEM SEQUANO AMENAGEMENT, prévoyant notamment la cession par apport en nature de la parcelle CJ n°77 sise rue des Maraichers à Saint-Denis,

Vu le procès-verbal de l'étude d'huissiers VAUGOIS RODRIGUES, en date du 17 mars 2016, constatant la libération du terrain et la fermeture au public d'une partie de la parcelle communale cadastrée section CJ n°77,

Vu le document d'arpentage ci-après annexé,

Vu la décision du président de l'Etablissement Public Territorial PLAINE COMMUNE constatant l'inutilité de la partie de la parcelle CJ n° 77 à l'exercice de la compétence de l'EPT, partie destinée à être cédée,

Considérant qu'avant le transfert de propriété, la Commune de Saint-Denis doit constater la désaffectation puis procéder au déclassement du domaine public de ladite partie de parcelle,

DELIBERE

Article 1 : Constate la désaffectation du domaine public d'une partie de la parcelle cadastrée CJ n° 77 pour 47 m², sise rue des Maraichers à Saint-Denis.

Article 2 : Prononce le déclassement du domaine public de la partie de parcelle cadastrée CJ n° 77 pour 47 m².

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ladite affaire.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,
A voté à l'unanimité :
Pour : 44
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1233304-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-8.2

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 11
Proc 5

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Michel RIBAY, Madame Kola ABELA, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY, Madame Monique SOURON, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : ZAC Montjoie - Avenant n° 1 à la convention tripartite signée le 26 septembre 2014 relative au versement d'une subvention sous forme d'apport en nature par la commune de Saint-Denis à l'opération d'aménagement

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2254-1,

Vu la convention tripartite en date du 26 septembre 2014 conclue entre l'Etablissement Public Territorial PLAINE COMMUNE, la Commune de SAINT-DENIS et la SEM SEQUANO AMENAGEMENT aménageur, portant versement d'une subvention sous forme d'apport en nature par la Commune,

Vu l'avis de France Domaine en date du 16 mars 2016, ci-annexé,

Considérant que cette convention doit être modifiée afin de prendre en compte une réduction de la superficie des terrains, objet de l'apport en nature de la Commune prévu à ladite convention, par suppression de la parcelle cadastrée CJ n° 96 et réduction de la parcelle cadastrés CJ n°77,

Considérant le projet d'avenant n° 1 ci-annexé qui ramène ainsi l'apport en nature de 2 836 m² à 1 399 m²,

Considérant qu'il y a lieu de signer un avenant n° 1 à cette convention,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention tripartite signée le 26 septembre 2014, pour le versement d'une subvention sous la forme d'apport en nature par la Commune à l'opération de la ZAC Montjoie, portant sur la réduction des terrains, objets de l'apport en nature :
- suppression de la parcelle cadastrée section CJ n° 96,
- réduction de la parcelle cadastrée section CJ n° 77 de 967 m² à 47 m².

ARTICLE 2 : La somme correspondant à l'évaluation selon France Domaine des terrains apportés en nature à l'opération ZAC Montjoie, sera imputée dans les comptes de ladite opération, au poste « Subvention de la Commune de Saint-Denis ».

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 44,
A voté à l'unanimité :
Pour : 44
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1233303-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-9

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 38
Absents 12
Proc 5

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Kola ABELA, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY, Madame Monique SOURON, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Implantation d'un poste de distribution électrique 16 rue Pierre Giffard à Saint-Denis

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2241-1 et suivants,

Vu le projet de convention de mise à disposition ci-annexé,

Vu le projet d'implantation ci-annexé,

Considérant que suite à des contraintes techniques d'exploitation des réseaux électriques et de l'urbanisation du secteur Bel Air, ERDF doit implanter un poste de distribution électrique 16 rue Pierre Giffard à Saint-Denis,

Considérant que ce poste va être installé sur la parcelle communale rue Pierre Giffard et qu'il convient de conclure une convention de servitudes avec ERDF

DELIBERE

ARTICLE 1 : Autorise l'implantation d'un poste de distribution électrique sur un terrain communal sis 16 rue Pierre Giffard à Saint-Denis.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents au dossier.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,
A voté à l'unanimité :
Pour : 43
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1233503-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-10

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 38
Absents 12
Proc 5

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Madame Kola ABELA, Monsieur Ferdinand NINO, Madame Mathilde CAROLY, Madame Monique SOURON, Madame Viviane ROMANA, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Avenant n° 1 à la convention en date du 13/4/2015 pour les travaux de consolidation du mur mitoyen sis 11/13 rue Emile Connoy.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu l'avenant n° 1 à la convention en date du 13 avril 2015,

Considérant qu'en raison des risques d'effondrement d'un mur appartenant en mitoyenneté à la copropriété sise 11/13 rue Emile Connoy et à la Commune, une convention a été signée avec la copropriété sise 13 rue Emile Connoy à Saint-Denis.

Considérant que des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires via la pose de 3 contreforts supplémentaires,

Considérant que la participation de la Ville passe de 8 748,91 euros à 11 789,16 euros,

Considérant qu'il convient de signer un avenant n° 1 à la convention en date du 13 avril 2015,

DELIBERE

ARTICLE 1ER : Approuve l'avenant n° 1 à la convention en date du 13 avril 2015, conclue entre la Commune et le Syndic de la copropriété sise 13 rue Emile Connoy à Saint-Denis 93200, l'Agence Etoile CIPA sise 210 rue La Fayette à Paris 75010, afin de consolider le mur mitoyen séparant les deux propriétés voisines et autorise le Maire à signer ledit avenant.

ARTICLE 2 : La contribution de la Ville de Saint-Denis est ramenée de 8 748,91 euros HT à la somme de 11 789,16 euros HT.

ARTICLE 3 : Les autres clauses de la convention initiale demeurent valables et inchangées.

ARTICLE 4 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 43,
A voté à l'unanimité :
Pour : 43
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1233403-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.1

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Accès internet en libre échange (A.I.L.E.) au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association Accès internet en libre échange,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 500 € (cinq cents euros) à l'association Accès internet en libre échange (A.I.L.E.) au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1236404-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.2

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Action Citoyenne Dionysienne au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association Action Citoyenne Dionysienne,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 300 € (trois cents euros) à l'association Action Citoyenne Dionysienne au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1236205-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.3

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Agence de promotion des cultures et du voyage (APCV) au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'Agence de promotion des cultures et du voyage (APCV),

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 1 000€ (Mille euros) à l'Agence de promotion des cultures et du voyage (APCV) au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1236403-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.4

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association nationale des anciens combattants et amis de la résistance (ANACR) au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'Association nationale des anciens combattants et amis de la résistance,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 350€ (Trois cent cinquante euros) à l'Association nationale des anciens combattants et amis de la résistance (ANACR) au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,
A voté à la majorité :
Pour : 45
Ne prend pas part au vote : 1 (Monsieur Philippe CARO)
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1236406-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.5

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association des Amis du Couvent des Ursulines au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association des Amis du Couvent des Ursulines,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 500€ (Cinq cents euros) à l'association des Amis du Couvent des Ursulines au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1236405-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.6

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Association pour la pratique artistique et linguistique pour enfants (PALPE) au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association pour la pratique artistique et linguistique pour enfants,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 350€ (trois cent cinquante euros) à l'Association pour la pratique artistique et linguistique pour enfants (PALPE) au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1236607-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.7

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Comité de marche CM 98 au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association Comité de marche CM 98,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 400€ (Quatre cents euros) à l'association Comité de marche CM 98 au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1236407-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.8

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association de l'Ecole de la Cité, Cinéma et Télévision au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association de l'Ecole de la Cité, Cinéma et Télévision,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 500€ (Cinq cents euros) à l'association de l'Ecole de la Cité, Cinéma et Télévision au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à la majorité :
Pour : 45
Contre : 1 (Monsieur Philippe CARO)
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1236605-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.9

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des anciens combattants Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de la Fédération nationale des anciens combattants Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA),

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 500€ (Cinq cents euros) à la Fédération nationale des anciens combattants Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1236606-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.10

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Melodi au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association Melodi,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 400€ (Quatre cents euros) à l'association Melodi au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1236608-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.11

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Union Française des Anciens Combattants (UFAC) au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association de l'Union Française des Anciens Combattants (UFAC),

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 300€ (Trois cents euros) à l'Union Française des Anciens Combattants (UFAC) au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1236609-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.12

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'Union Nationale des Combattants (UNC) au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'Union Nationale des Combattants (UNC),

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement des solidarités, dans l'animation du tissu social et concourt au développement de la citoyenneté locale,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 300€ (Trois cents euros) à l'Union Nationale des Combattants (UNC) au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1236610-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.13

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association sportive du lycée Bartholdi au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu les demandes de subventions présentées par les associations sportives,

Vu les crédits prévus au budget 2016,

Considérant que l'association sportive du lycée Bartholdi, championne régionale de football, participe aux championnats de France de la discipline,

Considérant que cette compétition induit des charges financières supplémentaires non prévues au budget de l'association sportive du lycée Bartholdi,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1.046 € (mille quarante six euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association sportive du lycée Bartholdi dans le cadre de sa participation aux championnats de France au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1237803-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.14

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention à l'association Kids Academy pour l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Kids Academy

Considérant que l'association Kids Academy, présente un intérêt local important, par sa pratique spécifique et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique de « l'école de motricité pour les 2 à 8 ans »,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 1 ci-après annexé,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 1 à la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Kids Academy et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 1.500 € (mille cinq cents euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Kids Academy pour l'année 2016.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1237804-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.15

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens et attribution d'une subvention à l'association Ring Hanzaz Dionysien pour l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29

Vu la délibération n° B-14 en date du 28 janvier 2016 approuvant la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Ring Hanzaz Dionysien

Considérant que l'association Ring Hanzaz Dionysien, présente un intérêt local important, par sa pratique spécifique et l'importance du travail mené sur la Ville,

Considérant l'intérêt pour la Ville de permettre à l'association de poursuivre ses activités.

Considérant les actions en direction de la jeunesse proposées par l'association, notamment autour de la pratique de la boxe anglaise,

Considérant le souhait de la ville de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations sportives,

Vu l'avenant financier n° 1 ci-après annexé,

DELIBERE,

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 1 à la convention triennale d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et de l'association Ring Hanzaz Dionysien et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 1.000 € (mille euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Ring Hanzaz Dionysien pour l'année 2016.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1237805-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.16

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Acceptation d'un avenant financier n° 1 à la convention d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association " Sport dans la ville " au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivité Territorial et notamment son article L 2121-29 ;

Vu la délibération n° B-20 en date du 27 novembre 2014 approuvant la convention d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et l'association « Sport dans la ville » pour le développement de ses projets et actions sur le territoire de la commune de Saint-Denis,

Vu plus particulièrement le projet de l'association « Sport dans la ville » qui par le biais du centre « Un but en or » dans le quartier Franc Moisin, a pour objectif de favoriser un accompagnement éducatif global et l'accès à une formation et à l'emploi pour les jeunes,

Vu les crédits prévus au budget,

Considérant que ce projet contribue à favoriser l'insertion des jeunes par le sport et l'emploi,

Considérant le souhait de la Commune de Saint-Denis de continuer à apporter son soutien à la réalisation des objectifs de l'association « Sport dans la ville »,

Vu l'avenant financier n° 1 ci-après annexé,

Vu la délibération n° B-1 du 28 janvier 2016 accordant à l'association « Sport dans la ville » un acompte de 15.000 € sur la subvention communale à voter au titre de l'année 2016,

D E L I B E R E

Article 1 : Approuve l'avenant financier n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens régissant les obligations de la commune et l'association « Sport dans la ville » pour le développement de ses projets et actions sur le territoire de la commune de Saint-Denis, et autorise le Maire à le signer.

Article 2 : Approuve l'attribution d'une subvention de 25.000 € (vingt-cinq mille euros) pour aider à la réalisation des projets de l'association Sport dans la Ville pour l'année 2016.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à la majorité :
Pour : 45
Abstention : 1 (Monsieur Philippe CARO)
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1237806-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.17

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association OSE - Organe de Sauvetage écologique au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les projets de l'association Organe de Sauvetage écologique OSE pour la réalisation d'opérations de nettoyage participatif de l'espace public,

Vu la délibération du conseil municipal du 27 juin 2013 approuvant l'Agenda 21 dionysien, plan d'actions en faveur de la transformation écologique et sociale.

Considérant que les activités de l'association concourent à une meilleure qualité de l'espace public et à la préservation de la propreté des berges de Seine
Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 500 € (cinq-cents euros) à l'association Organe de Sauvetage écologique OSE au titre du projet de nettoyage participatif de l'espace public pour l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1240603-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.18

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : attribution d'une subvention a l'association canal

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la demande de soutien formulée par l'association de prévention spécialisée CANAL,

Vu la délibération N° A-5.30 à du 9 avril 2015 approuvant la convention cadre « 2015-2018 » entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la Commune de Saint-Denis relative à l'organisation de la prévention spécialisée, ainsi que le contrat d'objectifs 2015-2018 de l'association CANAL,

Vu les crédits inscrits au budget,

DELIBERE :

ARTICLE 1er : : Est approuvé le versement d'une subvention de 199 092 euros (CENT QUATRE-VINGT DIX NEUF MILLE QUATRE-VINGT DOUZE EUROS) à l'association CANAL au titre de l'année 2016.

ARTICLE 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1240203-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.19

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association des directeurs généraux des collectivités locales et des établissements publics en Seine-Saint-Denis au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu les activités de l'association des directeurs généraux des collectivités locales et des établissements publics en Seine-Saint-Denis,

Considérant que l'association rassemble l'encadrement supérieur qui exerce une mission de direction générale en Seine-Saint-Denis et qu'elle offre un lieu de partage d'expériences, de ressources et d'informations, nécessaire dans un contexte contraint et évolutif,

Considérant l'intérêt pour les services municipaux et communautaires de l'enquête financière et des études produites par ladite association,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 200€ (deux cents euros) à l'association des directeurs généraux des collectivités locales et des établissements en Seine-Saint-Denis au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1236603-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.20

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association BOUKOUSOU.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par la compagnie BOUKOUSOU, afin d'aider au fonctionnement de l'association d'une part et de réaliser un projet d'accompagnement de publics sur des spectacles d'artistes d'Outre-Mer à Avignon,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **1 350 €** (mille trois cent cinquante euros) à l'association **COMPAGNIE BOUKOUSOU** répartie comme suit :

- **350 €** (Trois-cent-cinquante euros) pour aider au fonctionnement de l'association au titre de l'année 2016,
- **1 000 €** (Mille euros) pour soutenir plus spécifiquement son projet d'accompagnement de publics sur des spectacles d'artistes d'Outre-Mer à Avignon, au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1233608-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.21

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39

Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association COMPAGNIE DU SOIR.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association COMPAGNIE DU SOIR,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **350 €** (Trois-cent-cinquante euros) à l'association **COMPAGNIE DU SOIR** au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1233609-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.22

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association COMPAGNIE JOLIE MÔME.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et l'association **COMPAGNIE JOLIE MÔME** approuvée par délibération n°B-1-24 du Conseil municipal en date du 25 juin 2015,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par la compagnie JOLIE MOME,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **750 €** (Sept-cent-cinquante euros) à l'association **COMPAGNIE JOLIE MÔME** au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1233613-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.23

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association LA TOILE BLANCHE.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **LA TOILE BLANCHE** pour son projet d'organiser un séjour au Festival de Cannes avec un groupe de jeunes dionysiens,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **500 €** (Cinq-cents euros) à l'association **LA TOILE BLANCHE** au titre de son projet d'organiser un séjour au Festival de Cannes avec un groupe de jeunes dionysiens pour l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1233612-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.24

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association LE TRETEAU.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association **LE TRETEAU** pour son projet d'organiser un Opéra à l'école Roger Sémat de Saint-Denis,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **1 000 €** (Mille euros) à l'association **LE TRETEAU** au titre de son projet d'organiser un Opéra à l'école Roger Sémat de Saint-Denis pour l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1233611-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.25

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la convention de partenariat conclue entre la commune de Saint-Denis et **l'association LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE** approuvée par délibération n° A 5-37- du Conseil municipal en date du 9 avril 2015,

Vu la demande de soutien formulée par **l'association LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE**,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **7 500 €** (Sept-mille-cinq-cents euros) à **l'association LES MUSIQUES DE LA BOULANGERE** au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1233610-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.26

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association ORANGE ROUGE.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association ORANGE ROUGE,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **350 €** (Trois-cent-cinquante euros) à l'association **ORANGE ROUGE** au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1233605-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.27

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association SAINT-DENIS SUR SCENE.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association SAINT-DENIS SUR SCENE,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **350 €** (Trois-cent-cinquante euros) à l'association **SAINT-DENIS SUR SCENE** au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1233604-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.28

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39

Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association SYNESTHESIE.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu la demande de soutien formulée par l'association SYNESTHESIE,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **4 500 €** (Quatre-mille-cinq-cents euros) à l'association **SYNESTHESIE** au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1233606-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.29

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association TAMERANTONG !

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu le projet de l'association **TAMERANTONG !** d'organiser un séjour à Fondettes pour de jeunes dionysiens,

Considérant que l'association joue un rôle majeur dans le développement culturel local et que ses projets concourent au développement à l'accès à la culture et à la citoyenneté locale,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de **500 €** (Cinq-cents euros) à l'association **TAMERANTONG !** au titre de son projet d'organiser un séjour à Fondettes pour de jeunes dionysiens pour l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1233607-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.30

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association VILLES DES MUSIQUES DU MONDE.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet en partenariat avec l'association **VILLES DES MUSIQUES DU MONDE** d'accueil du spectacle « *Marmots & Griots* » dans le cadre de son festival,

Considérant l'intérêt du projet,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association **VILLES DES MUSIQUES DU MONDE,**

Vu la convention ci-annexée,

Vu les crédits prévus au budget,

D E L I B E R E

Article 1er : Est approuvée, et Monsieur Didier Paillard, Maire, autorisé à signer la convention ci-annexée à conclure entre l'association **VILLES DES MUSIQUES DU MONDE** et la commune de Saint-Denis.

Article 2 : Est approuvé le versement d'une subvention de **2 000 €** (Deux-mille euros) à l'association **VILLES DES MUSIQUES DU MONDE** au titre de son projet d'accueil du spectacle « *Marmots & Griots* » dans le cadre de son festival pour l'année 2016.

Article 3 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1233603-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.31

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Attribution d'une subvention à l'association Pleyel en Herbe au titre de l'année 2016

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la demande de soutien formulée par les associations locales,

Vu le projet de l'association Pleyel en Herbe de créer un environnement favorisant les échanges entre les habitants des quartiers Pleyel et Confluence.

Considérant que par son activité l'association Pleyel en herbe permet de renforcer les liens sociaux, intergénérationnels, l'épanouissement des enfants, de leur famille et le développement de la vie du quartier,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Vu les crédits prévus au budget,

DÉLIBÈRE :

Article 1er : Est approuvé le versement d'une subvention de 2000€ (deux-mille-euros) à l'association Pleyel en herbe au titre de l'année 2016.

Article 2 : La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget communal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1234903-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-11.32

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Approbation d'une convention triennale entre la commune et la Commission administrative de la Bourse du travail pour la période du 1er juillet 2016 au 30 juin 2019

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2311-7,

Vu la convention conclue entre la commune de Saint-Denis et Commission administrative de la Bourse du travail approuvée par délibération n° A-3.1 du Conseil municipal en date du 28 mars 2013,

Considérant que la commission administrative joue un rôle majeur dans la défense du monde du travail, de la citoyenneté et de la cohésion sociale, au service des salariés, des forces vives et des habitants de Saint-Denis,

Considérant le souhait de la commune de Saint-Denis d'apporter un soutien aux associations locales,

Considérant que la convention sus-citée arrivera à échéance et qu'il y a lieu de conclure une nouvelle convention de partenariat entre la commune de Saint-Denis et l'association Commission administrative de la Bourse du travail,

Vu la convention ci-annexée, précisant les modalités du partenariat entre la commission administrative de la Bourse du travail de Saint-Denis et la commune pour la période triennale à venir,

DÉLIBÈRE :

Article unique : Est approuvée, et Monsieur Didier Paillard, Maire, autorisé à signer la convention entre la Ville de Saint-Denis et la Commission administrative de la Bourse du travail pour la période du 1er juillet 2016 jusqu'au 30 juin 2019, convention ci-annexée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1236604-DE-1-1
Date AR : 04/07/16
Date publication : 04/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-12

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Projet de Rénovation Urbaine quartier Sémard - Convention tripartite (Ville - ANRU - CAPS) portant subventionnement des accédants à la propriété de l'opération ' Mélinée '

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités et notamment son article L2121-29.

Considérant les termes de l'avenant de clôture à la convention ANRU, validée en Conseil Municipal le 25 juin 2015 et signé le 12 novembre 2015, qui prévoit que le programme de la CAPS à Sémard, lot A – 44 logements, bénéficiera des primes ANRU à 10 000 € par logement, dans les conditions précisées dans l'article 4.3 en matière de prix, public et sécurisation des accédants,

Considérant que la commercialisation du programme « Mélinée » de la CAPS respecte ces conditions,

Considérant la nécessité de conclure une convention portant sur l'attribution des subventions pour les accédants à la propriété dans le programme d'accession sociale à la propriété « Mélinée », réalisé par la CAPS dans le cadre du Projet de rénovation urbaine du quartier Sémard,

Vu la convention tripartite ci jointe,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve la convention tripartite portant subventionnement des accédants.

Article 2 : Autorise le Maire à signer cette convention tripartite et l'ensemble des documents afférents.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1236103-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-13

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : PRU Franc Moisin / Bel Air - Avenant à la Convention tripartite (Ville - ANRU - CAPS) portant subventionnement des accédants à la propriété de l'opération ' Villa Thierry ', située sur la ZAC Bel Air

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités et notamment son article L2121-29,

Vu la convention tripartite Ville – ANRU – CAPS, conclue le 28 novembre 2013, portant sur l'attribution de 28 subventions de 10 000 €, pour le programme d'accession sociale à la propriété Villa Thierry, réalisé par la CAPS dans le cadre du Projet de rénovation urbaine Franc Moisin-Bel Air,

Considérant les termes de l'avenant de clôture de la convention ANRU approuvé en Conseil municipal le 25 juin 2015 et signé en novembre, qui prévoit le déplafonnement à 15 000€ des primes à l'accession sociale à la propriété pour les grands logements du programme Villa Thierry,

Vu l'avenant à la convention tripartite Ville – ANRU - CAPS ci-annexé,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve l'avenant à la convention tripartite portant subventionnement des accédants.

Article 2 : Autorise le Maire à signer l'avenant à la convention tripartite et l'ensemble des documents afférents.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1236204-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-14

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 9
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Approbation d'une convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Saint-Denis et l'association le Laboratoire au profit de l'Ecole d'Arts Plastiques.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu la mise à disposition, au profit de la Ville de Saint-Denis – Ecole d'arts plastiques Gustave Courbet, des locaux de l'association Le Laboratoire, 48, rue Crèvecœur, 93300 Aubervilliers, permettant au professeur de photographie de l'école d'effectuer les tirages photographiques nécessaires dans le cadre de ses cours,

Considérant la nécessité de passer une convention entre la Ville de Saint-Denis – Ecole d'arts plastiques, et **l'Association le Laboratoire**, propriétaire des locaux pour déterminer les modalités et conditions de la mise à disposition de locaux susvisée,

DÉLIBÈRE,

Article 1er : Est approuvée et Monsieur Didier Paillard, Maire, autorisé à signer la convention de mise à disposition entre la Ville de Saint-Denis – Ecole d'arts plastiques et l'Association Le Laboratoire.

Article 2: La dépense résultant de la présente délibération est inscrite au conseil municipal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1235303-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-15

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 38
Absents 10
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis - Conservatoire et le lycée Paul Eluard.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121 - 29,

Vu la mise en place d'un partenariat entre la Ville de Saint-Denis - Conservatoire de musique et de danse et le Lycée Paul Eluard, incluant notamment la mise à disposition de l'amphithéâtre du lycée pour les activités du conservatoire et la mise à disposition d'un piano du conservatoire au profit du lycée,

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Saint-Denis – Conservatoire de musique et de danse et le **Lycée Paul Eluard,** représenté par M. Bobkiewicz, pour déterminer les modalités et conditions du partenariat susvisé,

DÉLIBÈRE,

Article unique :
Est approuvée et Monsieur Didier Paillard, Maire, autorisé à signer la convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis – Conservatoire de musique et de danse et **Lycée Paul Eluard**, pour l'année scolaire 2016-2017 et reconductible deux fois.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,
A voté à l'unanimité :
Pour : 45
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1235203-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-16

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 38
Absents 10
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Hervé BORIE donne pouvoir à Madame Alice RASCOUSSIER, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON, Madame Fatima LARONDE, Monsieur Patrice ROQUES, Madame Aurélie ALBOT*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Saint-Denis - Conservatoire et l'ARIAM Ile-de-France.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu le partenariat entre le Conservatoire de musique et de danse et l'ARIAM Ile-de-France relatif à la mise à disposition des locaux du conservatoire au profit de l'ARIAM pour l'organisation de formations et de rencontres professionnelles,

Considérant la nécessité de passer une convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Saint-Denis – Conservatoire de musique et de danse et **l'ARIAM Ile-de-France** pour les formations et rencontres professionnelles organisées au cours de l'année scolaire 2016-2017,

DÉLIBÈRE,

Article unique :
Est approuvée et Monsieur Didier Paillard, Maire, autorisé à signer la convention de mise disposition à titre gracieux de locaux entre la Ville de Saint-Denis – Conservatoire de musique et de danse et **l'ARIAM Ile-de-France** pour les formations et rencontres professionnelles organisées au cours de l'année scolaire 2016-2017.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,
A voté à l'unanimité :
Pour : 45
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1235103-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-17

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 38
Absents 10
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kader CHIBANE, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Rapport d'étape JOP 2024 : lettres de garantie dans le cadre du dossier de candidature n° 2.

LE CONSEIL,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le 23 juin 2015, la ville de Paris s'est officiellement déclarée candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024.

Considérant que par une délibération du 9 avril 2015, anticipant sur l'officialisation de la candidature de Paris, le conseil municipal de Saint-Denis, avait approuvé à l'unanimité l'engagement de la ville de Saint-Denis en faveur

de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques d'été de 2024 et le principe d'une mobilisation de soutien à la candidature de Paris pour l'organisation des JO de 2024.

Considérant que le Stade de France a été désigné comme stade olympique.

Considérant que le site Pleyel/Bords de Seine a été retenu parmi les trois sites proposés pour accueillir le village olympique dans le périmètre des communes de Saint-Denis, de Saint-Ouen et de L'Ile-Saint-Denis

Considérant que l'implantation du Village Olympique et Paralympique constitue l'opportunité d'obtenir un héritage territorial fort pour les habitants, avec notamment l'enfouissement des lignes à haute tension, l'aménagement de murs anti-bruit le long de l'A 86, le réaménagement de l'échangeur de l'A 86, le financement de la passerelle d'accès à l'Ile Saint-Denis, la valorisation du complexe sportif et de la grande Nef de l'Ile-des-Vannes, le réaménagement des berges de Seine, afin de favoriser les circulations douces.

Considérant que, dans le cas d'une victoire de la candidature parisienne, les deux projets urbains majeurs du quartier, - la Gare Pleyel et le franchissement Pleyel – s'en trouveraient également fortement valorisés.

Considérant que l'implantation du village olympique sur le site "Bords de Seine - Pleyel" mettrait en valeur le site fluvial.

Considérant que cette option, compacte et fonctionnelle, permettrait à 80% des athlètes d'être accueillis à moins de vingt minutes des sites olympiques et qu'elle permettrait la création d'un quartier à forte qualité résidentielle et environnementale avec la requalification des bords de Seine.

Considérant que, réuni lors de son bureau du 8 juin, le GIP 2024 a validé à l'unanimité le choix dit de « La Plaine Saulnier » pour l'implantation du centre aquatique.

DELIBERE

Article 1 : réaffirme l'importance pour le territoire de l'héritage lié au Village Olympique et Paralympique et au centre aquatique.

Article 2 : s'engage à n'accueillir aucun événement majeur en conflit avec les Jeux.

Article 3 : s'engage à valider le permis de construire dans le cadre de la conformité du projet de Village Olympique et Paralympique aux règles d'urbanisme.

Article 4 : s'engage à collaborer étroitement avec le GIP Paris 2024 et les différents acteurs concernés dans le traitement de l'ensemble des aspects techniques relatifs au projet de centre aquatique.

Article 5 : s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des procédures réglementaires et administratives relevant de sa responsabilité et nécessaires à la bonne livraison du centre aquatique.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,
A voté à la majorité :
Pour : 41
Abstention : 4 (Madame Cécile RANGUIN, Madame Sonia PIGNOT, Madame Béatrice GEYRES, Madame Zaia BOUGHILAS)
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1238803-DE-1-1
Date AR : 06/07/16
Date publication : 06/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-18

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 38

Absents 10
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Exploitation par la commune du gymnase du quartier Pleyel : Signature d'une convention de gestion entre la Ville de Saint-Denis et le Conseil Départemental de Seine Saint-Denis

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que, suite à la construction par le conseil départemental de Seine Saint-Denis d'un équipement sportif sur le quartier Pleyel, la ville de Saint-Denis a donné son accord pour en devenir gestionnaire,

Considérant qu'il convient de contractualiser cette relation, afin de définir les modalités et contreparties régissant le transfert de gestion dudit équipement et les relations entre le département et la ville,

Considérant qu'à cette fin, il est nécessaire d'adopter la convention ci-après annexée ;

DELIBERE:

Article 1 : Approuve la convention à conclure entre la commune et le département de Seine-Saint-Denis, relative à la gestion de l'équipement sportif Pleyel, et autorise le maire à la signer.

Article 2 : Les dépenses résultant de la présente délibération sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,
A voté à l'unanimité :
Pour : 45
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1237403-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-19

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 38

Absents 10
Proc 7

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Madame Elisabeth BELIN, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Delphine HELLE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Avenant N°2 à la convention de fonctionnement du Groupe Scolaire Intercommunal Casarés Doisneau

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-9 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du 25 juin 2015 approuvant la convention de fonctionnement conclue entre la Commune d'Aubervilliers et la Commune de Saint-Denis définissant les modalités de fonctionnement scolaire et périscolaire du groupe scolaire intercommunal Casarès-Doisneau ;

Considérant qu'en raison de l'augmentation des effectifs de maternelle à Aubervilliers, une modification du nombre de classes maternelles au sein de groupe scolaire intercommunal Casarès/Doisneau doit être prise en compte,

Considérant que la ville d'Aubervilliers disposera de 7 classes Maternelles et 7 classes élémentaires au sein de l'établissement,

Considérant que la ville de Saint-Denis disposera pour sa part de 6 classes maternelles et 8 classes élémentaires,

Vu l'avenant n°2 à la convention de fonctionnement du groupe scolaire intercommunal Casarès/Doisneau,

DELIBERE

Article Unique: Est approuvé l'avenant n°2 à la convention de fonctionnement du groupe scolaire intercommunal Casarès/Doisneau, et autorise le maire à le signer.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,
A voté à l'unanimité :
Pour : 45
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1239804-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-20

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 38

Absents 9
Proc 8

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Accueils matinaux : soutien de la Ville aux associations de quartier ou de parents qui gèrent des accueils matinaux pour la rentrée 2016/2017.

LE CONSEIL,

Vu, l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les bilans très positifs et l'intérêt de cet accueil du matin pour les familles de quartier des années 2013, 2014, 2015 et 2016

Vu la délibération du 27 novembre 2014 approuvant la convention entre la Commune et l'association « Comme un Poisson dans l'eau » conclue pour une durée de trois ans, jusqu'au 30 juin 2017

Considérant que les associations Mamatinale, Comme un poisson dans l'eau, Pleyel en herbe, Sur le Chemin de l'école poursuivront leur activité dès la rentrée 2016

Considérant que toutes ces associations s'engagent à mettre en œuvre une action d'accueil péri-scolaire d'enfants de 3 à 11 ans scolarisés dans les écoles à Saint-Denis,

Considérant que la Commune soutient ces associations en attribuant une subvention selon la fréquentation des accueils matinaux.

DELIBERE :

ARTICLE 1: Valide l'attribution d'une subvention de 12 220 euros (douze mille deux cent vingt €uros) à l'association Mamatinale pour l'accueil matinal dans le groupe scolaire Danielle Casanova pour l'année scolaire 2016-2017.

ARTICLE 2: Valide l'attribution d'une subvention de 44 990 euros (quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix €uros) à l'association « Comme un poisson dans l'eau » pour l'accueil matinal des enfants des groupes scolaires Sémard, Sémat, Victor Hugo et de l'école Delaunay-Belleville pour l'année scolaire 2016-2017.

ARTICLE 3: Valide l'attribution d'une subvention de 10 000 euros (dix mille euros) à l'association Pleyel en herbe pour son accueil matinal des enfants du groupe scolaire Anatole France pendant l'année scolaire 2016-2017.

ARTICLE 4: Valide l'attribution d'une subvention de 19.074 euros (dix-neuf mille soixante-quatorze €uros) à l'association sur le Chemin de l'école pour son accueil matinal et des enfants des groupes scolaires André Diez et Langevin pour l'année scolaire 2016-2017.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1237303-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-21

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 38 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 38

Absents 9
Proc 8

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Madame Fabienne SOULAS, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Accueil de 2 groupes d'enfants de la ville de Villetaneuse à Bussy en Othe.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant la demande de la ville de Villetaneuse d'un accueil de douze enfants en deux séjours au centre de vacances municipal de Bussy en Othe,

Considérant que cet accueil permet de maintenir le départ des enfants dionysiens en séjours de vacances,

Considérant le souci d'optimiser les locaux et les ressources de la ville de Saint-Denis,

DELIBERE :

Article 1 : Approuve la convention à conclure entre la ville de Saint-Denis et la ville de Villetaneuse pour la période des vacances de l'été 2016 et autorise le maire à la signer.

Article 2: La recette résultant de la présente délibération sera inscrite au conseil municipal sous la rubrique correspondante.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 46,
A voté à l'unanimité :
Pour : 46
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1238504-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-23.1

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39

Absents 8
Proc 8

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Désignation de représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) :
- modification.

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121-29 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération A-6.32 du 17 avril 2014, par laquelle le conseil municipal a désigné ses représentants au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. (CLSPD).

Considérant que cette représentation doit être modifiée,

DELIBERE :

ARTICLE 1er : Est désigné :
- Monsieur Essaïd ZEMOURI, conseiller municipal, en remplacement de Madame Sonia PIGNOT, adjointe au Maire**,** pour siéger au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. (CLSPD).

ARTICLE 2: La nouvelle représentation du conseil municipal au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est la suivante **:**

- Didier PAILLARD (Président de droit)
- Slimane RABAHALLAH
- Laurent RUSSIER
- Suzanna DELAFUENTE
- Zohra HENNI
- Michel RIBAY
- Julien COLAS
- Florence HAYE
- Bally BAGAYOKO
- Stéphane PRIVE
- Essaïd ZEMOURI
- Fodhil HAMOUDI
- Kola ABELA
- Marion ODERDA
- Corentin DUPREY
- Patrice ROQUES

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,
A voté à la majorité :
Pour : 36
Abstention : 2 (Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO)
Ne prend pas part au vote : 9 (Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1231703-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-23.2

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39

Absents 8
Proc 8

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'offres de Société Publique Locale (SPL) Plaine Commune Développement

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21 et L 2121-29 et suivants et son article L 1531.1,

Vu la délibération A-6-14 du conseil municipal du 17 avril 2014, désignant les représentants de la commune au sein de la Commission d'appel d'offres de la Société Publique Locale dénommée « SPL Plaine Commune Développement »,

Considérant qu'il y a lieu de revoir la représentation du conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres de cette société, et de désigner Mathilde CAROLY comme membre titulaire de la CAO de la SPL Plaine Commune Développement, la désignation de monsieur Abdelkader CHIBANE comme membre suppléant demeurant inchangée,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Désigne Mathilde CAROLY pour représenter le conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres de la SPL Plaine Commune Développement.

ARTICLE 2 : Les membres du conseil municipal au sein de la CAO de la SPL Plaine Commune Développement sont les suivants :

- Titulaire: Mathilde CAROLY
- Suppléant : Abdelkader CHIBANE.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,
A voté à la majorité :
Pour : 36
Abstention : 2 (Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO)
Ne prend pas part au vote : 9 (Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1231803-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-23.3

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39

Absents 8
Proc 8

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Appel d'offres de Société d'économie Mixte (SEM) Plaine Commune Développement

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-29 et L 2121-33,

Vu la délibération A-6.12 du 17 avril 2014 relative à la représentation du conseil municipal au sein de la commission d'Appel d'Offres de la SEM Plaine Commune Développement,

Considérant qu'il convient de modifier la représentation du conseil municipal pour le membre titulaire de ladite CAO,

DELIBERE

Article 1: Est désignée pour représenter le conseil municipal au sein de la commission d'Appel d'Offres de la SEM Plaine Commune Développement, en qualité de membre titulaire, Mathilde CAROLY.

Article 2: La représentation du conseil au sein de la commission d'Appel d'Offres de la SEM Plaine Commune Développement est la suivante :

- Titulaire : Mathilde CAROLY
- Suppléant : Abdelkader CHIBANE

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,
A voté à la majorité :
Pour : 36
Abstention : 2 (Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO)
Ne prend pas part au vote : 9 (Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1231804-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-23.4

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39

Absents 8
Proc 8

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Coopérative d'accession à la propriété sociale (CAPS)

LE CONSEIL,

Vu l'article L 2121- 29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifiée portant statut de la coopération,

Vu les articles L231-1 à 8 et les articles L210-1 et suivants du nouveau Code de commerce sur les sociétés commerciales,

Vu le Livre IV du Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu sa délibération A-6.16 du 17 avril 2014 désignant un représentant du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration de la Coopérative d'Accession à la Propriété Sociale (CAPS),

Considérant qu'il y a lieu de modifier la représentation du conseil municipal,

DELIBERE

Article 1 : Est désignée pour représenter la Commune de Saint-Denis au sein du Conseil d'Administration de la Coopérative d'Accession à la Propriété Sociale (CAPS) : Mathilde CAROLY.

Article 2 : La délibération A-6.16 du 17 avril 2014 prise pour le même objet est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,
A voté à la majorité :
Pour : 36
Abstention : 2 (Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO)
Ne prend pas part au vote : 9 (Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1231903-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-23.5

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 8
Proc 8

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein d'administration du lycée de l'E.N.N.A

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-29 et L 2121-33,

Vu la loi 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83-8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes les départements, les régions et l'Etat, modifiée et complétée par la loi n° 85-97du 25 janvier 1985,

Vu le décret n° 2014–1236 du 24 octobre 2014 relatif aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement est entré en vigueur en novembre dernier.

Vu la délibération B-6 du 19 février 2015, désignant pour représenter le conseil municipal au sein du conseil d'administration du lycée ENNA

Considérant qu'il convient de modifier la représentation du conseil municipal au sein du Conseil d'Administration de ce lycée,

DELIBERE:

Article Unique: sont désignés pour représenter le conseil municipal au sein du conseil administration de l'ENNA les élus suivants:

- Fodhil HAMOUDI
- Zorha HENNI

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,
A voté à la majorité :
Pour : 36
Abstention : 2 (Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO)
Ne prend pas part au vote : 9 (Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1232003-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-23.6

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39

Absents 8
Proc 8

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Comité d'administration de la Caisse des Ecoles

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-29, L 2121-33 ;

Vu la loi n° 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine;

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;

Vu les articles L 212-10 à 212-12, R 212-24 à R 212-33 du Code de l'Education ;

Considérant que la commune a décidé de s'inscrire dans le dispositif de réussite éducative défini dans la loi visée supra ;

Vu la délibération du 29 juin 2006, créant la Caisse des Ecoles et désignant deux représentants du conseil municipal, outre le maire, membre de droit du Comité d'Administration de la Caisse des Ecoles ;

Vu la délibération A-6.17 du 17 avril 2014, désignant les représentants du conseil municipal au sein de cet organisme,

Considérant qu'il convient de modifier ladite représentation,

D E L I B E R E :

ARTICLE 1: Sont désignés outre le Maire, Didier PAILLARD, membre de droit:

- Monsieur David PROULT
- Madame Zorha HENNI

pour siéger au sein du comité d'administration de la caisse des écoles.

ARTICLE 2: La délibération A-6.17 du 17 avril 2014 est abrogée.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,
A voté à la majorité :
Pour : 36
Abstention : 2 (Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO)
Ne prend pas part au vote : 9 (Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1232203-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-23.7

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39

Absents 8
Proc 8

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein de l'association Pour le Développement et l'Animation du Quartier Stade de France

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-21, L 2121-29, L 2121-33,

Vu l'article 13 des statuts de l'Association pour le Développement et l'Animation du quartier du Stade de France ;

Vu la délibération A-6.15 du 17 avril 2014, relative à la représentation du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Association pour le Développement et l'Animation du quartier du Stade de France

Considérant qu'il y a lieu de modifier ladite représentation,

D E L I B E R E :

ARTICLE UNIQUE: Monsieur David PROULT est désigné pour représenter le conseil municipal en qualité de membre titulaire, au sein du conseil d'administration de l'Association pour le Développement et l'Animation du quartier du Stade de France, Monsieur VASSALLO, désigné membre suppléant par la délibération sus visée le demeurant.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,
A voté à la majorité :
Pour : 36
Abstention : 2 (Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO)
Ne prend pas part au vote : 9 (Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1232103-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-23.8

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39
Absents 8
Proc 8

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Modification de la Composition des Commissions municipales.

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2121-22 et L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'élection du Maire et des Adjoints le 05 avril 2014,

Considérant l'intérêt et l'utilité à voir examiner préalablement à leur passage en Conseil Municipal, par des commissions municipales les affaires de la commune,

Vu la délibération du 22 mai 2014 fixant la composition des commissions municipales,

Considérant que la composition de celles-ci est modifiée,

DELIBERE

Article Unique : Approuve la nouvelle composition des quatre commissions municipales :

La première commission: "Ressources" - Composition de 13 membres :

- Patrick BRAOUEZEC
- Abdelkader CHIBANE
- Julien COLAS
- Bertrand GODEFROY
- Florence HAYE
- Maud LELIEVRE
- Stéphane PRIVE
- Patrice ROQUES
- Fabienne SOULAS
- Monique SOURON
- Essaïd ZEMOURI
- Cherifa ZIDANE
- Philippe CARO

La seconde commission: "Solidarités, Education" - Composition de 13 membres :

- Aurélie ALBOT
- Elisabeth BELIN
- Suzanna DE LA FUENTE
- Kamal EL MAHOUTI
- Béatrice GEYRES
- Vincent HUET
- Catherine LEVEQUE
- Jacqueline PAVILLA
- David PROULT
- Alice RASCOUSSIER
- Viviane ROMANA
- Asta TOURE
- Zohra HENNI-GHABRA

La troisième commission: "Espace public, aménagement - Composition de 14 membres :

- Mathilde CAROLY
- Adrien DELACROIX
- Corentin DUPREY
- Delphine HELLE
- Fatima LARONDE
- Ferdinand NINO
- Marion ODERDA
- Stéphane PEU
- Slimane RABAHALLAH
- Cécile RANGUIN
- Hakim REBIHA
- Michel RIBAY
- Martine ROGERET
- Silvia CAPANEMA

La quatrième commission: "Vie citoyenne" - Composition de 14 membres :

- Kola ABELA
- Kamel AOUDJEHANE
- Adeline ASSOGBA
- Bally BAGAYOKO
- Rabia BERRAI
- Hervé BORIE
- Zaïa BOUGHILAS
- Conception DIEZ-SOTO-DIEZ
- Fodhil HAMOUDI
- Madjid MESSAOUDENE
- Sonia PIGNOT
- Laurent RUSSIER
- Patrick VASSALLO
- Raphaële SERREAU

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 38,
A voté à la majorité :
Pour : 36
Abstention : 2 (Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Philippe CARO)
Ne prend pas part au vote : 9 (Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1232303-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-24

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 39 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 39 **PRESENTS :**

Absents 8
Proc 8

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Monsieur Bally BAGAYOKO, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Michel RIBAY, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Modification des fixations des indemnités de fonction des élus.

LE CONSEIL,

Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2123-20 et suivants relatif à la fixation des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux,

Considérant que la Ville de Saint-Denis constitue un chef-lieu d'arrondissement,

Considérant que le dernier recensement officiel constate une population de 108 907 habitants (recensement INSEE au 1ER janvier 2014),

Considérant que la Ville de Saint-Denis est éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine,

Vu la délibération installant le nouveau conseil municipal en date du 5 avril 2014,

Vu la délibération du 17 décembre 2016 fixant la répartition des indemnités du Maire, des adjoints au Maire, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux

Considérant la nécessité de procéder à une nouvelle répartition des nouvelles délégations au sein du conseil municipal au 1er juillet 2016,

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'enveloppe et l'affectation des indemnités de fonctions des élus municipaux

Considérant qu'une nouvelle répartition de l'enveloppe des élus est décidée à compter du 1er juillet 2016,

DÉLIBÈRE

Article 1 :
Au regard du 5ème paragraphe de l'article L2123-22 du Code général des collectivités territoriales, la limite maximum de l'enveloppe annuelle consacrée aux indemnités des élus est la suivante :

En sa qualité de maire, Didier Paillard peut percevoir une indemnité de fonction fixée de la manière suivante :

Calcul : 145% de l'indice brut maximal 1015 soit + majoration de 20% de la strate démographique de plus de 100 000 habitants	5 545,21 €
(la Ville de Saint-Denis étant chef-lieu d'arrondissement)	1 109,04 €
soit	**6 654,25 €**
Chaque adjoint peut percevoir une indemnité fixée de la manière suivante : Calcul : 72,50 % de l'indice brut 1015 soit	2 772,60 €
auquel s'ajoute une majoration de 20% de la strate démographique de plus de 200 000 habitants (la Ville de Saint-Denis) étant chef-lieu d'arrondissement) soit	504,80 €
soit ……..	**3 277, 41 €**
Somme globale mensuelle pour 21 adjoints	68 825,56 €
Enveloppe globale mensuelle Maire plus adjoints et conseillers municipaux délégués	**75 479,81 €**
Ce qui représente annuellement :	**905 757,67 €**

En outre, chaque conseiller municipal peut percevoir une indemnité fixée de la manière suivante :	
Calcul : 6% de l'indice brut 1015 soit	229,46 €
auquel s'ajoute une majoration de 20% de chef-lieu d'arrondissement soit	275, 35€
Somme globale mensuelle pour 26 conseillers municipaux	**7 159,05 €**
Ce qui représente annuellement pour les conseillers municipaux :	**85 908,00 €**
Ce qui représente toutes indemnités de fonctions comprises annuellement : (l'ensemble des calculs tient compte de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2016)	**991 665,67 €**

Article 2 :
L'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le maximum prévu à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjoints ne soit pas dépassé. Un élu pouvant renoncer à tout ou partie de son indemnité, celle-ci pourra alors être redistribuée entre les autres adjoints et conseillers municipaux délégués.

Article 3 :
Compte tenu que le maire et plusieurs de ses adjoints ont renoncé à tout ou partie de leur indemnité pour la répartir entre d'autres adjoints au maire, conseillers municipaux délégués,

Article 4 :
Sont attribuées au maire et aux 21 adjoints les indemnités mensuelles suivantes :

DIDIER PAILLARD	5 292 €
FLORENCE HAYE	4 477 €
CECILE RANGUIN	2 607,75 €
BALLY BAGAYOKO	3 183 €
JAKLIN PAVILLA	2 800 €
SLIMANE RABAHALLAH	2 906,33 €
STEPHANE PEU	2 150 €
ELISABETH BELIN	2 352 €
FODHIL HAMOUDI	2 607,75 €
DAVID PROULT	4 477 €
CATHERINE LEVEQUE	2 906,33€
SUZANNA DE LA FUENTE	2 620 €
LAURENT RUSSIER	4 124 €
SONIA PIGNOT	2 607,75 €
JULIEN COLAS	2 507 €
STEPHANE PRIVE	2 906,33 €
FABIENNE SOULAS	3 139 €
MOHAMMED REBIHA	1 732 €
ZOHRA HENNI	2 540 €
MICHEL RIBAY	2 600 €
CHERIFA ZIDANE	1 268 €
VINCENT HUET	1 610 €
Soit sous total :	**63 413, 24 €**

Article 5 :
Sont attribuées les indemnités mensuelles suivantes aux 7 conseillers municipaux délégués :

PATRICK VASSALLO	2 653 €
MADJID MESSAOUDENE	993 €
ZAIA BOUGHILAS	2 607,75 €
RAPHAELE SERREAU	993 €
BERTRAND GODEFROY	273 €
DELPHINE HELLE	915 €
MATHILDE CAROLY	2 173 €
Soit sous total :	**10 607,75 €**
Soit un total général mensuel de	**74 020 ,99€**

Article 6 :
En outre, sont attribuées les indemnités mensuelles suivantes aux 26 conseillers municipaux:

ABDELKADER CHIBANE	273 €
SILVIA CAPANEMA SCHMIDT	273 €
KOLA ABELA	273 €
PATRICK BRAOUEZEC	273 €
MARTINE ROGERET	273 €
ESSAID ZEMOURI	273 €
CONCEPTION DIEZ-SOTO-DIEZ	273 €
KAMAL EL MAHOUTI	273 €
BEATRICE GEYRES LEBRUN	273 €
FERDINAND NINO	273 €
ASTA TOURE	273 €
PHILIPPE CARO	273 €
ADELINE ASSOGBA	273 €
FATIMA LARONDE	273 €
MONIQUE SOURON	273 €
HERVE BORIE	273 €
VIVIANE ROMANA	273 €
KAMEL AOUDJEHANE	273 €
ALICE RASCOUSSIER	273 €
MAUD LELIEVRE	273 €
RABIA BERRAI	273 €
PATRICE ROQUES	273 €
CORENTIN DUPREY	273 €
ADRIEN DELACROIX	273 €
MARION ODERDA	273 €
AURELIE ALBOT	273 €
Total récapitulatif mensuel des conseillers municipaux :	***7 098 €***

Article 7 :
La valeur des indemnités du Maire et des Adjoints suivra automatiquement l'évolution de l'indice 100 de la Fonction Publique.

Article 8 :
La présente délibération abroge celle prise pour le même objet le 17 décembre 2015,

Article 9 :
Les dépenses relatives à cette présente délibération sont inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 47,
A voté à la majorité :
Pour : 36
Contre : 10 (Monsieur Philippe CARO, Madame Viviane ROMANA, Monsieur Kamel AOUDJEHANE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES, Monsieur Corentin DUPREY, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT)
Abstention : 1 (Madame Béatrice GEYRES)
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1236303-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016
N° B-25

Le jeudi 23 juin 2016 à 19h00

Les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Denis, convoqués par le Maire le 17/06/16 selon les termes de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales se sont réunis au nombre de 37 Hôtel de Ville, sous la présidence de Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Présents 37

Absents 10
Proc 8

PRESENTS :

Monsieur Didier PAILLARD, Madame Florence HAYE, Madame Cécile RANGUIN, Madame Jaklin PAVILLA, Monsieur Slimane RABAHALLAH, Monsieur Fodhil HAMOUDI, Monsieur David PROULT, Madame Catherine LEVEQUE, Madame Suzanna DE LA FUENTE, Monsieur Laurent RUSSIER, Madame Sonia PIGNOT, Monsieur Julien COLAS, Monsieur Stéphane PRIVE, Madame Fabienne SOULAS, Madame Zorha HENNI-GHABRA, Monsieur Vincent HUET, Monsieur Patrick BRAOUEZEC, Madame Martine ROGERET, Monsieur Patrick VASSALLO, Madame Conception DIEZ-SOTO-DIEZ, Monsieur Kamal EL MAHOUTI, Madame Béatrice GEYRES, Monsieur Ferdinand NINO, Monsieur Philippe CARO, Madame Zaia BOUGHILAS, Madame Asta TOURE, Madame Raphaële SERREAU, Monsieur Bertrand GODEFROY, Monsieur Madjid MESSAOUDENE, Madame Silvia CAPANEMA, Madame Mathilde CAROLY, Madame Delphine HELLE, Madame Maud LELIEVRE, Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Adrien DELACROIX, Madame Marion ODERDA, Madame Aurélie ALBOT

ABSENTS REPRESENTES : *Madame Elisabeth BELIN donne pouvoir à Monsieur David PROULT, Monsieur Hakim REBIHA donne pouvoir à Madame Florence HAYE, Madame Kola ABELA donne pouvoir à Monsieur Ferdinand NINO, Madame Adeline ASSOGBA donne pouvoir à Monsieur Bertrand GODEFROY, Madame Viviane ROMANA donne pouvoir à Monsieur Adrien DELACROIX, Monsieur Kamel AOUDJEHANE donne pouvoir à Monsieur Rabia BERRAI, Monsieur Patrice ROQUES donne pouvoir à Madame Aurélie ALBOT, Monsieur Corentin DUPREY donne pouvoir à Madame Marion ODERDA*

ABSENTS : *Monsieur Bally BAGAYOKO, Monsieur Stéphane PEU, Monsieur Michel RIBAY, Madame Cherifa ZIDANE, Monsieur Essaid ZEMOURI, Monsieur Kader CHIBANE, Madame Monique SOURON, Monsieur Hervé BORIE, Madame Fatima LARONDE, Madame Alice RASCOUSSIER*

SECRETAIRE : *B.BAGAYOKO*

OBJET : Condition d'avancement de grade : fixation des taux de promotion et des règles particulières

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article 2121-29,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emploi des différents grades de la Fonction Publique Territoriale et notamment les conditions statutaires prévues pour bénéficier d'un avancement de grade

Vu la loi 2007 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 35 autorisant la délibération, par les assemblées délibérantes, des taux de promotion pour chaque grade après avis du comité technique paritaire,

Vu la délibération du 27 septembre 2007 portant sur les taux de promotion et les conditions particulières des avancements de grades,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 20 mai 2016,

Considérant que les avancements de grades participent à une gestion des ressources humaines permettant de servir l'intérêt du service public au regard, d'une part, des besoins de la Ville et d'autre part, de la reconnaissance de la valeur et la qualification professionnelle de l'agent

Considérant que pour certains cadres d'emploi, les avancements de grade au choix sont assujettis à des réussites aux examens professionnels au sein de la collectivité,

Vu le budget communal,

DÉLIBÈRE :

Article 1 : Sous réserve d'une évaluation professionnelle satisfaisante l'année précédente et de l'absence de sanctions disciplinaires (selon les règles d'effacement statutaire), les taux de promotion pour les agents remplissant les conditions statutaires sont les suivants :

Grade	**Taux de promotion plafond Promus / Promouvables**
Adjoint Administratif 1ère classe	100 %
Adjoint Administratif principal 2ème classe	100 %
Adjoint Administratif principal 1ère classe	100 %
Rédacteur principal de 2ème classe	100 %
Rédacteur principal de 1ère classe	100 %
Attaché principal	100 %
Directeur	100 %
Administrateur hors classe	100 %
Administrateur général	100 %
Agent Technique 1ère classe	100 %
Agent Technique principal 2ème classe	100 %
Agent Technique principal 1ère classe	100 %
Agent de Maitrise principal	100 %
Technicien principal de 2ème classe	100 %
Technicien principal de 1ère classe	100 %
Ingénieur principal	100 %
Ingénieur hors classe	100 %
Ingénieur en Chef hors classe	100 %
Ingénieur général	100 %
Garde de l'environnement principal	100 %
Garde de l'environnement chef	100 %
Opérateur	100 %
Opérateur qualifié	100 %
Opérateur principal	100 %
Educateur des APS principal de 2ème classe	100 %

Educateur des APS principal de 1ère classe	100 %
Conseiller des APS principal 2ème classe	100 %
Conseiller des APS principal 1ère classe	100 %
Adjoint du Patrimoine 1ère classe	100 %
Adjoint du Patrimoine principal 2ème classe	100 %
Adjoint du Patrimoine principal 1ère classe	100 %
Assistant de Conservation principal de 2ème classe	100 %
Assistant de Conservation principal de 1ère classe	100 %
Conservateur en chef du patrimoine	100 %
Conservateur en chef de bibliothèques	100 %
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	100 %
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	100 %
Professeur d'Enseignement Artistique hors classe	100 %
Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique 1ère catégorie	100 %
Adjoint d'animation 1ère classe	100 %
Adjoint d'animation principal 2ème classe	100 %
Adjoint d'animation principal 1ère classe	100 %
Animateur principal de 2ème classe	100 %
Animateur principal de 1ère classe	100 %
Agent social 1ère classe	100 %
Agent social principal 2ème classe	100 %
Agent social principal 1ère classe	100 %
ASEM principal 2ème classe	100 %
ASEM principal 1ère classe	100 %
Moniteur-Educateur et Intervenant familial principal	100 %
Educateurs de Jeunes Enfants principal	100 %
Assistant socio-educatif principal	100 %
Conseiller supérieur socio-éducatif	100 %
Auxiliaire de soins principal 2ème classe	100 %
Auxiliaire de soins principal 1ère classe	100 %
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	100 %
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	100 %
Technicien paramédical de classe supérieur	100 %
Infirmier de classe supérieur	100 %
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	100 %
Infirmier en soins généraux hors classe	100 %
Puéricultrice de classe supérieure	100 %
Puéricultrice hors classe	100 %
Psychologue hors classe	100 %
Cadre paramédical de santé de 1ère classe	100 %
Cadre paramédical de santé supérieur	100 %
Médecin 1ère classe	100 %
Médecin hors classe	100 %

Article 2 : Pour les grades précisés au présent article, l'avancement de grade est soumis aux fonctionnaires assumant les responsabilités suivantes :

- Administrateur hors classe et Administrateur général : Occuper la fonction de directeur général ou directeur général adjoint
- Ingénieur général et ingénieur en chef hors classe : Occuper la fonction de directeur général ou directeur général adjoint
- Conservateur du patrimoine/des bibliothèques en chef : Occuper la fonction de directeur général ou directeur général adjoint

- Cadre paramédical de santé supérieur : Occuper la fonction de directeur général ou directeur général adjoint
- Ingénieur en chef : Occuper la fonction de directeur général ou directeur général adjoint ou de directeur de centre de responsabilité
- Directeur territorial, Ingénieur hors classe, directeur d'enseignement artistique de 1ère catégorie : Occuper la fonction de directeur général ou directeur général adjoint ou de directeur de centre de responsabilité ou de chef de service à la tête d'une équipe de plus de 5 agents
- Infirmier en soins généraux hors classe, infirmier en soins généraux de classe supérieur, puéricultrice hors classe, puéricultrice de classe supérieur, psychologue hors classe : Occuper la fonction de directeur général ou directeur général adjoint ou de directeur de centre de responsabilité ou de chef de service à la tête d'une équipe de plus de 5 agents ou responsable d'un service ou d'un établissement de la petite enfance ou de la santé
- Attaché principal, Ingénieur principal, Professeur d'enseignement artistique hors classe : Occuper la fonction de directeur général ou directeur général adjoint ou de directeur de centre de responsabilité ou de chef de service ou responsable d'équipement ou de chargé de mission ou de fonction de catégorie A sans encadrement.

Article 3 : En cas de quotas fixés par la réglementation, notamment l'exigence de réussite à un examen professionnel, les critères de priorisations internes des agents promouvables (c'est-à-dire remplissant les conditions statutaires) seront établis de la façon suivante :

A) Etre sur un poste du grade de nomination
B) L'encadrement d'une équipe
C) L'année d'obtention de l'examen professionnel (le cas échéant)
D) La proximité de l'âge de départ à la retraite (deux ans avant) afin de tenir compte de l'allongement de la durée des carrières
E) L'ancienneté dans la fonction publique (sur les activités en tant que non-titulaires et en tant que titulaire)

Article 4 : Les avancements de grade seront subordonnés à l'établissement des tableaux annuels d'avancement de grade pris après avis de la Commission Administrative Paritaire

Article 5 : La délibération du 27 septembre 2007 fixant les taux de promotion et des règles particulières sur les avancements de grade est abrogée.

Article 6 : Les dépenses résultant de la présente délibération seront inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

Tous les Conseillers Municipaux présents ont signé
Didier PAILLARD, Maire de Saint-Denis.

Nombre de votants : 45,
A voté à l'unanimité :
Pour : 45
ID Télétransmission : 093-219300662-20160623-lmc1162028-DE-1-1
Date AR : 01/07/16
Date publication : 01/07/16